

Observation n°65

De : VENT DE PANIQUE 56 - MOREAC-
Envoyé : mercredi 19 février 2020 15:09
À : mairie.moreac@wanadoo.fr; dgs.moreac@orange.fr
Objet : Enquête Publique de Kervellin à MOREAC

Bonjour, Mr Le Commissaire Enquêteur Mr BERJOT

Pour L'EP de la SEDE de Kervellin

Mairie de MOREAC
Rue de la Fontaine
56500 MOREAC

à joindre au dossier concernant le Démantèlement de l'EP

Pouvez vous nous confirmer la réception SVP?

Cordialement

Noël LE BRETON
Président de VENT DE PANIQUE 56
Kergorlaie
56500 MOREAC
ventdepanique56@aol.fr

PJ : 1



MOREAC, le 19/02/2020

Enquête publique pour le projet éolien de la SEDE de KERVELLIN à MOREAC

Monsieur le commissaire enquêteur.

Au nom de l'association « VENT DE PANIQUE 56 » enregistré légalement à la sous préfecture de PONTIVY 56300, le 07/02/2012 sous le N° W562001640 dont l'objet est « protéger, lutter, Défendre, se prémunir, s'opposer ,etc. contre les projets industrielles dédaigneuses qui porteraient atteintes aux patrimoines, à l'environnement, aux ressources naturelles, au cadre et à la qualité de vie des habitants de la commune de MOREAC et des communes environnantes, dont je suis le Président,
Je vous prie de trouver, ci-dessous, l'**OBSERVATION N° 6** concernant le projet éolien de Kervellin à Moréac.

Analyse du démantèlement du parc éolien Art 6 dossier 02.56

L'article 6 de la pièce 02.56 précise les garanties financières concernant le démantèlement du parc éolien
Le montant du démantèlement est estimé à 100 000€ qui fait l'objet d'une provision sur une période de 20 ans dans le bilan prévisionnel de la SEPE Kervellin ;
La garantie pourrait être soit une caution bancaire soit le montant déposé à la Caisse des Dépôts.
La provision pour le démantèlement est nettement insuffisante Le démantèlement est décrit dans les articles (6.3.1 et 6.3.2 du D 05.56 Partie C page 56 et 57). Ce démantèlement ne peut se limiter à un enlèvement des pistes et plateforme sur une hauteur de 30 cm ni à une démolition partielle des semelles en béton (30 cm sous le niveau du terrain naturel. Un démantèlement suppose une remise en état du terrain dans son état initial ; il faut enlever et évacuer tout ce qui a été amené.
Ainsi, la démolition des fondations béton 2 fois 800 M3 x 120€ = 192 000€
L'enlèvement des pistes et plateformes 5500 M2 x 0.70m x 20€ = 77 000€
Le remplacement par de la terre et terre végétale 5500 x0.7 x 35€ = 134 750€
Les frais de remise en culture 5500 M2 x 2€ = 11 000€
Le démontage de l'éolienne : pour cela il faut le même matériel que pour le montage. Suite à une recherche sur internet concernant ce travail, on trouve une estimation de 450 000€ par éolienne soit un total de 900 000 €.
De ce montant il faut déduire la vente du mat métallique (ferraille) soit 2 fois 397 T x 500€ = - 397 000€
Au final on atteint la somme de 192000+77000+134750+11000+900000-397000 = **917 750€** et on a omis l'enlèvement du câble 20kV enterré et la démolition du poste de regroupement ; D'où **un montant arrondi à 950000€**.
Le montant provisionné pour le démantèlement est très insuffisant et doit être porté à 950 000€.
Cette somme doit faire l'objet soit d'une caution bancaire exigible au premier appel,
Caution en place dès la mise en service soit de la souscription d'une assurance.
Les documents dûment authentifiées seront remis à la Mairie de Moréac et à la Préfecture du Morbihan.

Cette étude montre une provision insuffisante pour le démantèlement